

## Le WiFi - 1/1

**ou comment se connecter à internet sans prise et sans fil, dans la rue, au café... En toute liberté !**

Se connecter à Internet sans fil et sans prise de téléphone est d'ores et déjà possible. Macintosh a commencé il y a deux ans déjà à commercialiser "l'airport" qui permet aux professionnels comme aux particuliers d'avoir accès à internet en toute liberté. Grâce à cette borne, un seul point d'accès permet aux utilisateurs qui se trouvent dans un même espace, celui du bureau ou d'une habitation de se connecter, en passant d'une pièce à une autre sans problèmes.

Le WiFi (Wireless Fidelity) veut aller plus loin. Les promoteurs de cette technologie se proposent de développer le réseau à un immeuble, un quartier, une ville, un pays pourquoi pas... L'objectif est simple, permettre aux internautes de se connecter où qu'ils soient, à la terrasse d'un café, dans le bus, bref partout !

Pour le moment, on est encore dans une phase expérimentale. Des réseaux se mettent en place, notamment dans le 10<sup>e</sup> arrondissement à Paris où des immeubles entiers partagent leurs connexions et c'est bientôt tout le quartier qui sera couvert. L'avantage du WiFi, ce n'est pas seulement la mobilité, c'est aussi faire des économies. Une fois que l'on s'est procuré le matériel nécessaire, à savoir une carte réseau, une borne et une antenne (prix très raisonnables), il suffit de payer une seule connexion internet (vous pouvez donc diviser le prix par le nombre de personnes qui se connectent à votre point d'accès). L'autre intérêt non négligeable est de donner une bonne occasion pour faire connaissance avec vos voisins en leur proposant le dit-système et créer un vrai lien de proximité. Car, vous pouvez en outre partager des fichiers et échanger via le net des bons plans pour des sorties etc... Enfin, il faut savoir que le débit de ce type de connexion "locale" est beaucoup plus rapide que les autres, entre 1 à 20 plus que l'ADSL par exemple.

Les initiatives "WiFistes" sont individuelles, elles partent de particuliers et non d'un quelconque opérateur. Pour l'instant, cette pratique n'est pas légale, puisque la fréquence radio utilisée (2,4 GHz) appartient à l'armée. La législation autorisait jusqu'à présent l'usage du "sans fil" dans un cadre strictement privé. Elle s'assouplit progressivement puisque l'ART (Autorité de Régulation des Télécommunications) autorise depuis novembre 2002 l'installation de ce type de réseaux dans les zones dites "hotspots" (les aéroports, les gares..) et dans les zones rurales qui n'ont pas accès au haut-débit. Pour développer un réseau en dehors de ce cadre, il faut faire une demande d'autorisation à l'ART. En pratique, les dossiers sont nombreux et n'ont pas le temps d'être traités. Les contrôles sont quasi impossibles. Et les utilisateurs du WiFi ne cessent de croître.

En tout cas, cela n'arrête pas les membres de Paris sans fil de se battre pour obtenir la légalisation du WiFi. Je vous invite d'ailleurs pour tout renseignements complémentaires à aller sur leur site <http://www.Paris-sansfil.net> (mon article est celui d'une néophyte donc les aspects trop techniques...), vous y trouverez pleins d'infos. Ils organisent tous les mois une réunion d'information pour les nouveaux "WiFistes" et ils vous expliqueront au cours de la "Ricoré Party", comment fabriquer une antenne pour 3 francs 6 sous. Ils vous donneront également des tuyaux pour vous procurer le matériel aux plus bas prix et vous pourrez vous mettre en relation avec des personnes qui habitent le même coin que vous, pour partage de connexions si affinités...

Aux dernières nouvelles : "Thierry Breton, le PDG de France Telecom, a décidé de prendre la parole, jeudi 6 février, pour évoquer les projets de l'opérateur dans le domaine des réseaux Internet sans fil WiFi" (cf article du Monde du 07/02/2003)

Le WiFi n'a pas besoin d'un opérateur pour exister... Espérons que la législation ne sera pas encore une fois un moyen pour empêcher les initiatives individuelles et permettre à des groupes comme France Telecom de récupérer le marché !